

Membres PRÉSENTS :

- Monsieur Georges BADIE, Vice-président de la CLE, Adjoint au Maire, LE BARCARES
- Monsieur Jean BERTRAND, Service Eau-Environnement, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président Georges CONTE, Cave coopérative de Rivesaltes
- Monsieur Gaston DUPRET, D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Alain JANDIOT, Union Fédérale des Consommateurs
- Monsieur Gabriel LECAT, D.R.E.A.L. du Languedoc-Roussillon
- Monsieur le Maire Michel MONTAGNE, SAINT HIPPOLYTE
- Monsieur André PALAU, E.I.D. Méditerranée
- Monsieur Yves PICAREL, PNR Narbonnaise
- Monsieur le Maire Michel PY, LEUCATE, Président de la CLE
- Madame Christine ROQUES, Association ECCLA
- Madame Noémie VARADO, D.D.T.M. de l'Aude

MANDATS

- Monsieur le Vice-président Philippe DESLOT, SCOT de la Narbonnaise
- Monsieur le Maire Alain FERRAND, LE BARCARES

Personnes PRÉSENTES

- Madame Séverine HUMBERT, Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
- Monsieur Fabrice LUMIERE, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Membres EXCUSÉS :

- Monsieur le Président Pierre AYLAGAS, Comité Départemental de Tourisme des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Président Jean-Paul BILLES, SCOT de la Plaine du Roussillon
- Monsieur le Conseiller Régional Christian BOUILLE
- Monsieur le Maire Jean DESMIDT, CAVES
- Madame Evelyne ROUFFIA, Communauté de Communes Corbières-Méditerranée

Ordre du jour :

- **Bilan des réflexions sur Tendances et scénarios**
 - Présentation des positionnements par enjeu
 - Scénario SAGE
- **Présentation et discussion des Orientations stratégiques**
- **Calendrier de travail / Questions diverses**

COMPTE-RENDU DE SCEANCE :

Introduction par Monsieur le Vice-président de la CLE Georges BADIE remerciant les membres de leur venue et rappelant l'ordre de jour.

BILAN DES RÉFLEXIONS SUR TENDANCES ET SCÉNARIOS (cf. Diaporama)

Tendances et scénario = projection dans l'avenir du territoire. Cette partie du SAGE revient à faire une analyse de la situation du territoire sans et avec SAGE :

- Scénario tendanciel et prospectif = sans SAGE.
- Scénario alternatif = avec SAGE. Le choix d'un scénario du SAGE permet de poser la stratégie, base du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable).

Rappel sur les 3 positionnements proposés lors des discussions précédentes.

Remarque DREAL (Gabriel LECAT) sur positionnement minimum ou **Clarificateur** :

Intérêt : chacun connaît les obligations auxquelles il doit faire face et du coup SAGE = document de référence et d'anticipation. Ce qui facilite aussi la gestion de **crise/conflict** puisque responsabilités et rôles (propriétaires, gestionnaires, instructeurs...) sont prédéfinis. Donc cela apporte un intérêt notable pour la gestion d'un territoire.

Réflexion sur les 3 positionnements par rapport aux problématiques principales ressorties du diagnostic.

• Qualité de l'eau :

- Remarque DREAL :

Chaque positionnement a ses intérêts. Notamment le positionnement Prescripteur qui se positionne dans la perspective du SDAGE d'atteinte de Bon état. Sur lagune il y a, par nature, un effet de cumul et donc il faut travailler sur la maîtrise de flux globaux, et pas seulement des concentrations, ce qui permettra de définir les efforts à réaliser et leur répartition (entre origines - ponctuels et diffus - ou responsables, soit le niveau d'effort que localement on peut se fixer pour arriver à ces objectifs).

- Remarque Michel MONTAGNE (élu) :

On ne peut pas faire grand-chose sur certains flux et notamment sur ceux qui parviennent des nappes d'eau souterraines. Et pour les rejets provenant de l'assainissement, les principaux efforts réalisables ont été déjà faits.

Sur le principe, l'inscription de la nécessité de faire des efforts est peut être pertinente, notamment inscrire dans le SAGE qu'on souhaite toujours faire mieux. En revanche, afficher une obligation de résultats est difficile car certains facteurs ne sont pas contrôlables.

- Réponse SAGE (Marie MAILHEAU) :

Dans la révision, on peut continuer les efforts déjà faits et pratiqués, et prolonger la réflexion sur les réseaux ou le pluvial par exemple.

Autre exemple l'implantation de la LGV peut induire de nouveaux apports, puisque nouveaux traitements. Si dans le SAGE, un objectif est la stabilité des flux phytosanitaires, la LGV devra apporter des solutions pour éviter ses traitements (thermiques ?) ou compenser ses rejets supplémentaires. Cependant, ne pas oublier qu'aujourd'hui nous sommes dans les parties généralistes "Tendances et scénarios" et "Orientations stratégiques", et que la déclinaison en dispositions plus concrètes se fait par la suite dans la révision du PAGD.

- Remarque Georges CONTE (Caves coopératives) :

Il reste important de prendre en compte le côté économique dans ces réflexions. Ainsi, la pyramide des âges dans agriculture est défavorable (donc diminution des parcelles exploitées), par contre 75% des vins de PO sont vendus en grande distribution, ce qui veut dire des produits vendus de moins en moins chers alors que les prix de production augmentent. Donc, oui au développement durable mais, comme l'agriculture va dans le bon sens, il faut laisser du temps au secteur viticole pour s'organiser pour répondre aux objectifs du SAGE en ne sacrifiant pas l'agriculture qui a besoin de se remettre sur pied.

- **Gestion quantitative de l'eau :**

- Remarque DREAL :

Par rapport au karst on pourrait établir le cadre des conditions d'exploitation du karst acceptables pour la lagune, et donc : "Quels sont les flux d'eau douce nécessaires pour la lagune ?"

Où placer le curseur des objectifs à atteindre d'un point de vue politique ? Le but du SAGE : planifier différentes étapes et fixer un cap pertinent (définir un point de convergence des efforts est une spécificité du SAGE par rapport aux actions contractuelles et au SDAGE) dans un déroulement de réflexion suivant :

- Atteindre la connaissance si besoin
- Fixer les limites
- Partager les moyens à établir et les efforts financiers pour y arriver

- Remarque Georges BADIE (élu) :

Le maintien de l'équilibre entre les débits d'eau douce et les entrées d'eau salée est important pour maintenir l'équilibre actuel de l'étang et des milieux aquatiques.

- Remarque DDTM11 (Noémie VARADO) :

La question de la gouvernance inter-SAGE entre Roussillon et Salses-Leucate est à concrétiser.

- Remarque DREAL :

Pour qu'un Inter-SAGE soit utile et fonctionnel, il faut connaître les relations entre les masses d'eau et établir les domaines d'actions (les masses d'eau) de chacun.

- Remarque SAGE Nappes Plio-quatérnaires de la plaine du Roussillon (Séverine HUMBERT) :

L'inter-SAGE existe au niveau technique et est plus large : avec le SAGE du Tech et les autres outils de gestion qui existent sur les autres cours d'eau. Et les domaines de compétences ont été effectivement établis. Cependant, pour l'instant il n'y a pas d'instance officielle, ne serait-ce que pour la discussion sur la gestion quantitative de l'eau, mais cela devrait se faire car beaucoup d'études sur les volumes prélevables aboutissent et le besoin d'une structure adéquate pour en débattre est fort.

Quant au Corbières, même si la connaissance sur les besoins en eau du karst ne sont pas encore définis ou définissables, le SAGE pourrait au moins dans un premier temps fixer un maintien du débit à son niveau actuel et ainsi signifier de ne pas oublier les milieux naturels dans sa future exploitation, surtout qu'il n'y a pas de gestionnaire titulaire.

- **Zones humides et espaces naturels :**

- Remarque DREAL :

Dans cet enjeu le positionnement clarificateur = perspective pédagogique. Le facilitateur = cohérences avec

notamment Natura 2000. Et le prescripteur = lien avec enjeu qualité de la lagune. Par exemple, si des ZH sont dégradées alors l'équilibre de la lagune est fragilisé, car les ZH ont un rôle épuratoire influant sur sa qualité. Il y a donc un intérêt supplémentaire (en plus de la préservation des espaces et des espèces) à préserver ces zones, au moins pour pérenniser les efforts qui ont été faits sur la diminution des rejets dans la lagune.

- **Gestion des usages :**

- Remarque Georges BADIE :

La gestion des graus est faite suivant des us et coutumes, malgré la tutelle de la Préfecture maritime. Cette gestion unilatérale était justifiée par les perturbations créées à l'artificialisation des graus. Aujourd'hui il reste un besoin de "compensation" pour la difficulté du travail artisanal (des difficultés de vente des poissons de toutes tailles).

Au niveau du Barcarès, un devis pour l'installation de portes à écluses en carbone plus solides et plus mobiles (pour satisfaire plus d'usages) a été demandé : il se montait à 250 000 € par porte.

- Remarque Michel MONTAGNE :

Il semble pourtant légitime que la DML accepte qu'il y ait un certain nombre d'autres acteurs autour de la lagune pour assurer une gestion collective de cet étang. Sans a priori sur le sujet, on peut aussi se poser la question d'une gestion des portes pour pouvoir influencer sur la gestion de la salinité (les bordures de l'étang deviennent de plus en plus salées) ou des inondations. Ainsi on pourrait faire une fermeture en cas de marin et une ouverture en période de fortes précipitations.

- Remarque SAGE :

Pour la lagune, l'ouverture des graus pose aussi la question de l'impact sur la faune (montaison des alevins par exemple).

La contrainte des pêcheurs sur les portes existe toujours, mais ces acteurs se renouvellent aussi et les nouveaux venus ne semblent pas aussi convaincus de l'utilité des fermetures permanentes. Quant aux problèmes de débouchés pour ce métier artisanal, la vente directe et locale est tout de même bien implantée.

- Remarque Michel PY :

La gestion des stocks de poissons est en effet délicate. Aujourd'hui, le plus que la fermeture des graus amène correspond à 2 à 3 grosses journées de pêche supplémentaires, mais les portes sont fermées de moins en moins longtemps. À termes, elles ne seront sans doute plus mises en place, mais il faut y aller progressivement.

- Remarque DREAL :

On voit ici l'intérêt d'un positionnement clarificateur du SAGE : mettre en parallèle les règles qui s'appliquent à la gestion de ces graus et les usages constatés. Cela donnerait une base plus stable pour engager la discussion, légitimer le besoin d'élargissement de la concertation. Et si on met en porte-à-faux la gestion légale et celle effective alors un effet de levier existerait pour engager la discussion.

En revanche, si on souhaite que la gestion des graus se fasse au regard de problématiques de gestion de l'eau et des inondations, on rentre dans le principe d'un positionnement prescripteur.

- **Gestion des risques :**

- Remarque DREAL :

C'est un point compliqué, soit on cherche à gérer des risques inondation/submersion marine etc. en fonction de la qualité de la lagune soit on cherche à se positionner vis-à-vis de la gestion des risques au vu des aspects économiques et de santé (alors cela s'inscrit dans le cadre de la directive inondations).

- Remarque Georges BADIE :

Ce type de gestion des risques est déjà fait à un autre échelon et selon lui ce n'est pas de la compétence du SAGE de l'étang d'aller regarder le trait de côte et la problématique d'inondations. La CLE n'a pas vocation de à intervenir à travers les contraintes existantes.

- Remarque DREAL :

La pertinence peut être de regarder l'incidence de la gestion des risques sur la gestion de lagune.

- (PS SAGE :

Par courrier, M. MORIN (élu de Saint-Hippolyte) souhaite faire part aussi du fait que la prévention des risques est déjà portée par différents plans adaptés à l'échelle locale et que le domaine du SAGE doit se tourner vers la préservation de la qualité de la lagune.)

- **Positionnement choisis** (cf. diaporama), à discuter avant d'être validés lors de la prochaine CLE :

- Remarque DREAL :

Ne pas oublier que les différents positionnements ne sont pas exclusifs et qu'ils ont tous des plus-values, un choix n'est pas forcément à faire. Comment sur les différents sujets nous pouvons aller plus loin que le SAGE actuel ? ...

- Remarque DDTM 11 :

Des décisions doivent tout de même être prises suivant la volonté d'engagement de la CLE. Il faut définir jusqu'où on va sur différents points. Cependant, il lui semble important de garder l'objectif de la définition d'un flux acceptable pour la lagune. Par ailleurs, sur le principe "clarifier la réglementation", pense que cela correspond plus à une explication, donc corriger par : "Expliciter la réglementation et définir le rôle des acteurs qui interviennent".

Par ailleurs où en est le Plan de Gestion des Zones Humides, notamment par rapport à la révision du SAGE ?

- Remarque Christine ROQUES (association ECCLA) :

Le positionnement sur les espaces naturels et zones humides était ressorti prescripteur en groupe de travail, plutôt que facilitateur selon ses souvenirs.

- Réponse SAGE :

Les positionnements ont été reportés aussi fidèlement que possibles, des erreurs ont pu être faites et les remarques seront intégrées. Cependant sur l'enjeu ZH et espaces naturels, du fait de l'existence d'autres outils de gestion, la volonté d'implication du SAGE avait justement été limitée. Cependant, ils ont un rôle important pour la qualité de l'eau et comme cela ressort aujourd'hui le SAGE s'impliquera dans leur préservation.

Quant au PGZH, il est en cours d'élaboration (critères de hiérarchisation pas encore calés), donc il sera difficile d'intégrer les préconisations du PGZH dans le PAGD. En revanche, le SAGE pourra donner des indications au PG pour travailler sur les zones humides qui ont un impact sur la qualité de l'eau.

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (Cf. diaporama)

Rappel : certaines orientations du SAGE précédent sont encore d'actualité

Pour l'instant les objectifs sont utiles pour être d'accord de la stratégie.

- **OS 1 : "Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de Bon état DCE"**

- Remarque DDTM 11 :

Les objectifs demanderaient à être plus précis, afin de faciliter la rédaction du PAGD (établis une fois pour toute).

- Remarque SAGE :

Le fait d'avoir des objectifs définitifs seraient sans doute un plus, même s'il reste difficile de savoir jusqu'à quel niveau de détail doivent descendre les OS. Cependant, dans le temps imparti, c'est trop juste et comme ce n'est pas une obligation ils seront travaillés spécifiquement pour le PAGD. Par ailleurs, on ne part pas de rien : les orientations et les objectifs du SAGE de 2004 ne sont pas obsolètes.

- Remarque Michel MONTAGNE :

Avant d'aller dans le précis il faut connaître les tenants et les aboutissants et aujourd'hui nous n'avons pas assez d'éléments pour aller plus loin.

- Remarque DREAL :

On part du SAGE actuel et c'est déjà bien. Cependant, ce qu'il faut mettre en évidence aujourd'hui ce sont les changements qu'on opère pour mieux répondre au SDAGE par rapport au SAGE de 2004. Ainsi, travailler sur la connaissance du flux global admissible dans la lagune et ensuite travailler sur les rejets à réduire est à mettre en avant.

- Remarque SAGE Nappes Roussillon :

Des objectifs pertinents, mais génériques permet de garder une latitude au moment de la définition des dispositions. Si trop précis, certaines dispositions travaillées pourraient ne rentrer dans aucune case, alors qu'elles s'avèreraient utiles.

• **OS 2 : "Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation"**

– Remarque DREAL :

"Qualité de l'eau" correspond plutôt à un objectif AEP et "meilleure exploitation" à un regard de la qualité pour la lagune. Le lien entre karst et lagune est important ; donc on peut dire dans le SAGE des éléments sur les débits alors même que les périmètres de gestion sont extérieurs au nôtres.

– Remarque SAGE Nappes Roussillon :

Pour la formulation du deuxième objectif propose plutôt : "Faire prendre en compte la qualité de l'eau dans les autres démarches de gestion ..." car le SAGE de l'étang n'a pas d'emprise directe sur la gestion des nappes. Par ailleurs, pour le karst, il faut poser une base pour qu'une future gestion prenne en compte l'étang.

– Réponse SAGE :

Les objectifs seront reformulés.

• **OS 3 : "Préserver la valeur patrimoniale des ZH et des espaces naturels remarquables"**

– Remarque DREAL :

Il est important de faire état du lien entre gestion des zones humides et qualité de la lagune ("Préserver la fonctionnalité des zones humides au regard de la qualité nécessaire aux usages de la lagune"). Donc, l'idée est de porter une attention particulière aux zones humides qui ont un intérêt particulier pour la lagune.

– Question Georges CONTE :

Est-ce que le non-entretien des agouilles et le fait que les terres deviennent de plus en plus spongieuses, a un effet positif ou négatif pour la lagune ?

– Réponse SAGE :

Le phénomène est assez complexe. Les effets sont plutôt négatifs, si on regarde la remontée des eaux salées en bord d'étang qui provoque un appauvrissement de la mosaïque des milieux (uniformisation de la biodiversité et perte du rôle épuratoire des roselières). D'un autre côté comme les transferts se font plus lentement, les apports polluants vers la lagune se font de manière moins directe vers la lagune, ce qui peut être bénéfiques ...

• **OS 4 : "Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre les usages"**

– Remarque SAGE :

Un des objectifs est de mettre la CLE dans la possibilité de donner un avis (protocole à établir avec les services de l'État).

• **OS 5 : "Gérer les risques littoraux au regard de la fonctionnalité des milieux "**

– Remarque SAGE :

"Développer la culture du risque ne sera pas retenu". En effet, la problématique inondation n'est pas directement liée à notre bassin-versant et la gestion du trait de côte est déjà portée par d'autres structures et documents de gestion adaptée, donc la plus-value du SAGE n'est pas très évidente.

– Remarque SAGE Nappes Roussillon :

Il reste important de pouvoir alerter (voire de faire partie des instances décideuses) sur les enjeux de l'étang pour qu'ils soient, dans la mesure du possible, pris en compte.

CALENDRIER DE TRAVAIL ET QUESTIONS DIVERSES (cf. diaporama)

Conclusion et remerciements par M. Georges BADIE.

Il est rappelé l'importance de la présence de chacun lors de la prochaine réunion, le 29 mars.

Il est précisé que tous les documents présentés seront disponibles sur demande auprès de la chargée de mission SAGE ou en téléchargement sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.fr>.

Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de tous les participants pour tous renseignements complémentaires.

RELEVÉ DE DÉCISIONS SOUMIS À LA CLE

Sur les positionnements :

- Qualité de l'eau :

Positionnement clarificateur-facilitateur sur les données insuffisantes

ET Positionnement prescripteur sur les données maîtrisables

- Gestion quantitative :

Positionnement facilitateur (gouvernance)

ET Positionnement prescripteur (accent particulier sur le karst)

- Zones humides et Espaces naturels :

Positionnement facilitateur : intégration N2000 et PGZH

- Gestion des usages :

Positionnement clarificateur : clarifier la réglementation et son application locale

ET Positionnement facilitateur pour les graus : établir une concertation

- Gestion des risques :

Positionnement clarificateur -facilitateur : expliciter la réglementation, définir les rôles **et** réfléchir à son application locale vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux.

Sur les Orientations stratégiques :

(Les objectifs déclinés dans ces orientations seront travaillés en groupe de travail et en CLE, pour le PAGD.) :

- Garantir une qualité de l'étang à la hauteur des exigences des activités traditionnelles et des objectifs de Bon état DCE
 - Maîtriser les flux de rejets
 - Réduire les apports diffus
 - Affiner la connaissance des milieux et de leur fonctionnement
- Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer l'exploitation
 - Préserver les ressources en eau nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques
 - Préserver la qualité des eaux souterraines, notamment pour l'AEP, et veiller à une bonne gouvernance
 - Informer sur la sensibilité de la ressource en eau souterraine
- Préserver les fonctionnalités et la valeur patrimoniale des ZH et des espaces naturels remarquables
 - Gérer les zones humides présentes sur le périmètre du SAGE
 - Protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune
 - Agir pour améliorer ou préserver les milieux remarquables
- Poursuivre la gestion concertée locale et assurer un partage de l'espace équilibré entre les usages
 - Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour
 - Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune
 - Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire
- Soutenir l'intégration des risques dans le développement territorial
 - Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale
 - Informer et sensibiliser tous les acteurs locaux.